

N°05

## VILLE DE SEVRAN

Département de la  
Seine-Saint-Denis

Arrondissement du Raincy

Canton de Sevrans

### REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 20 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois le vingt avril, à dix-neuf heures et treize minutes, le Conseil Municipal de la Ville de Sevrans, légalement convoqué le treize avril, s'est réuni à la salle des fêtes sous la présidence de Monsieur Stéphane BLANCHET, Maire de Sevrans

#### Présents

BLANCHET Stéphane

BERNEX Brigitte

MERIGUET Dominique

BACH RUSSO Safia (arrivée à 18h28)

CHANTRELLE Laurent

BENAMMOUR Mériem

BACON Jean-François (arrivée à 18h29)

ARAB Dalila

JACQUART Ludovic

MEKKI Chérifa

CHAUVET Claude

BASTARAUD Sébastien (arrivée à 19h43)

MABCHOUR Najat (départ à 19h49)

MOULINNEUF Serge

GAUTHIER Raymond

MOILIME Hassanata

YILDIZ Umit

ROUSSEL Danièle

BOITTE Gilles

VELTHUIS Asaïs

CEPRANI Eric

KOUYATE Hawa

PRUNIER Gérald

CHERIGUENE Abdelouahab

LARDIC Stéphan

WAVELET Manuel

BAILLON Jean-François

BRAIHIM Marwa

CAMARA N'Na Fanta (arrivée à 18h53)

HAMDAOUI Naïma (arrivée à 19h)

CORDIN Olivier (arrivée à 19h)

PERRAN Dominick (arrivée à 19h)

SAKI Mireille

JOUS Sullivan

#### Excusés ayant donné procuration

BASTARAUD Sébastien

PEDRAZO Jennifer

BATUAMBA Ivette

RATNATHURAI Ziromi

CAMARA Mariama

LOUJAHDI Brahim

GEFFROY Philippe

AGUIRREBENGOA Carole

BOREL YERETAN Stéphanie

LIBERT Amaud

#### Excusés et absents

DA SILVA Elodie, MABCHOUR Najat (à partir de 19h49), ETIENNE Walnex

donne procuration jusqu'à 19h43 à

donne procuration à

donne procuration à

donne procuration à

donne procuration à

donne procuration à

donne procuration à

donne procuration à

donne procuration à

donne procuration à

BACON Jean-François

CHANTRELLE Laurent

BERNEX Brigitte

JACQUART Ludovic

PRUNIER Gérald

GAUTHIER Raymond

HAMDAOUI Naïma

CORDIN Olivier

CAMARA N'Na Fanta

PERRAN Dominick

M. Lardic est désigné secrétaire de séance

Matière : Affaires Financières

Service émetteur : Direction des Finances et de la Commande Publique

**Objet : Subvention allouée au titre de l'année 2023 au Centre communal d'action sociale et échancier de versement**

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2121-7 à L 2121-34 relatifs au fonctionnement du Conseil Municipal, et L 2122-21 relatif aux attributions du Maire exercées au nom de la Commune ;

**VU** l'instruction comptable M14, modifiée ;

**VU** sa délibération n° 10 du 14 février 2023 portant vote du budget primitif 2022 de la commune dont 1 500 000 euros ( un million cinq cent mille euros ) de subvention au titre de l'exercice 2023 pour l'ensemble des services du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

**CONSIDERANT** la nécessité d'abonder le budget du CCAS de la Ville de Sevrans fin de lui permettre d'accomplir ses missions en matière de politique d'accompagnement social ;

**Après avoir entendu le rapporteur, après en avoir délibéré**

Adopté par	42 voix	Unanimité
Présents ou représentés	42 voix	
Exprimés	42 voix	
Pour	42 voix	

BLANCHET Stéphane, BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique, BACH RUSSO Safia, CHANTRELLE Laurent, BENAMMOUR Mériem, BACON Jean-François, ARAB Dalila, JACQUART Ludovic, MEKKI Chérifa, CHAUVET Claude, BASTARAUD Sébastien, MOULINNEUF Serge, PEDRAZO Jennifer (pouvoir donné à M. CHANTRELLE), GAUTHIER Raymond, MOILIME Hassanata, YILDIZ Umit, ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette (pouvoir donné à Mme BERNEX), VELTHUIS Asaïs, CEPRANI Eric, KOUYATE Hawa, PRUNIER Gérard, CHERIGUENE Abdelouaheb, LARDIC Stéphane, WAVELET Manuel, RATNATHURAI Ziroimi (pouvoir donné à M. JACQUART), CAMARA Mariama (pouvoir donné à M. Prunier), LOUJAHDI Brahim (pouvoir donné à M. GAUTHIER), BAILLON Jean-François, BRAIHIM Marwa, CAMARA N'Na Fanta, GEFFROY Philippe (pouvoir donné à Mme HAMDAROU), AGUIREBENGOA Carole (pouvoir donné à M. CORDIN), HAMDAROU Naima, CORDIN Olivier, BOREL YERETAN Stéphanie (pouvoir donné à Mme CAMARA N'Na Fanta), PERRAN Dominick, LIBERT Amand (pouvoir donné à Mme Perran), SAKI Mireille, JOUS Sullivan.

Contre  
Abstention  
NPPV

**ARTICLE 1 :** ARRÊTE le montant de la subvention allouée au CCAS pour l'ensemble de ses services au titre de 2023 à 1 500 000,00 euros ( un million cinq cent mille euros ) .

**ARTICLE 2 :** DIT qu'une avance de 375 000,00 euros (trois cent soixante quinze euros) sera versé à compter du 20 avril 2023 et au plus tard le 30 avril 2023

**ARTICLE 3 :** DIT que des acomptes et le solde seront versés au fur et à mesure d'appels de fonds sur présentation d'un plan de trésorerie régulièrement actualisé sans que le montant sur l'exercice ne puisse excéder 1 500 000,00 euros.

**ARTICLE 4 :** DIT que la dépense résultant de la présente sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget du présent exercice.

**ARTICLE 5 :** Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**ARTICLE 6 :** La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis au titre du contrôle de légalité.

**ARTICLE 7 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et/ou publication.

Ampliation en sera adressée au Comptable Public et au CCAS



Le Maire

Stéphane BLANCHET

M. le Maire de Sevrans certifie que le présent acte a été :

Reçu en Préfecture le : 25 AVR. 2023

Affiché le : 26 AVR. 2023